



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le :

26 JUL. 2019

Monsieur Fernand Etgen

Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 25 juillet 2019

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 91 du Règlement de la Chambre des Députés, je me permets par la présente de demander l'organisation d'une interpellation au sujet du PIB du bien-être.

Le gouvernement Juncker-Asselborn II avait mis le sujet sur l'agenda politique luxembourgeois en faisant stipuler dans le programme gouvernemental de 2009 ce qui suit :

« Ensemble avec le Conseil supérieur pour un Développement durable (CSDD) et le Conseil économique et social (CES), l'Observatoire de la Compétitivité développe un indicateur composite du bien-être au-delà de l'indicateur traditionnel PIB/tête en vue de la mesure du progrès de la société et du bien-être dans une optique de long terme. Cet indicateur, qui tient compte des développements internationaux en la matière, est mis en place en se basant sur les statistiques et les bases de données officielles fournies par le STATEC. »

Il s'agissait de mettre en place un système d'indicateurs plus proche des préoccupations des citoyens et de mesure en quelque sorte de l'évolution globale de la société.

Après plus de 3 ans de travail, le CSDD et le CES ont rendu leur avis commun en présentant des indicateurs communs de mesure du bien-être. Depuis un certain nombre d'études ont été produites par le STATEC.

Dans un communiqué de presse de ce jour, le CSDD rappelle que les indicateurs *« constituent des outils à exploiter absolument afin de vraiment pouvoir appréhender le progrès de la société et le bien-être de la population dans une optique de développement durable. »*

Au vu de ce qui précède, j'aimerais notamment aborder les thèmes suivants :

- l'originalité de la démarche luxembourgeoise et état actuel, i.e. le rôle actuellement dévolu au Conseil économique et social et au Conseil supérieur du Développement durable,

- la place du PIB du bien-être par rapport aux indicateurs traditionnels, tel le PIB,
- le PIB du bien-être par rapport à des indicateurs diffusés par d'autres institutions (p.ex. *Quality of Work Index* de la Chambre des Salariés),
- la prise en compte du PIB du bien-être dans l'élaboration des politiques luxembourgeoises et la mise en place d'un monitoring,
- la promotion du PIB du bien-être au niveau européen.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'S. Wilmes', written in a cursive style.

Serge Wilmes
Député